



Journal des
Procès Verbaux.




3.009

au havre ~~Ce~~ 15. may 1767.

Ce Jourdhuy 15. may M Le Roy nous a remis la pendule qui a concouru pour le prix de l'academie de 1767. en presence de m. l'abbé pingré et de m. messier

m. le Roy nous a dit avoir changé la suspension de sa machine et supprimé les ressorts sur lesquels elle etoit suspendüe, ajoutant que par une experience faitte par luy sur un Batteau de pecheur, Il avoit reconnu que ces ressorts etoient Inutiles. m. le Roy a remonté la ditte pendule a notre presence dont une clef ~~mêt~~ restée entre les mains de m. le m.is de courtanvaux. en foy de quoy, nous avons signé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison

'ecriture du marquis de Courtanvaux

Courtanvaux Pingré

Messier



Le havre
May
1767

ce Jourdhuy 16. may est Led.t roy
a remonté les pendules en notre
presence et en celle de M.rs pingré
et messier en foy de quoy nous avons
signé le present proces verbal
pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Pingré

Messier

Le havre
may 1767.

Ce jourd'huy 17 mai vers les 8 heures du
soir, M. le Roi a remonté les pendules en foy
de quoy nous avons signé le present
proces verbal pour servir et valoir
a ce que de raison Courtanvaux

Messier Pingré

Le havre
may 1767

Ce Jourdhuy 18 may. La pendule a ete remontée a une heure et demi, en foy de quoy Nous avons signé le present pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Messier Pingré

Le havre
may 1767

écrit de la main de Pingré

Ce même jour 18 Mai, la pendule astronome ayant été suffisamment réglée sur des hauteurs correspondantes du Soleil prises le 15 et le 16 de ce mois, et aujourdhui, M. le Roy a réglé en notre présence sa pendule marine sur le temps moyen, méridien du Havre; en foi de quoi nous avons signé le présent procès verbal, pour servir et valoir ce que de raison # sur les trois heures et demie de relevée.

Courtanvaux

Messier Pingré

Le havre

may 1767.

(Pingré)

Cejourd'hui 19 Mai M. le Roi a remonté sa pendule en notre présence vers midi et demi. Nous nous sommes apperçus que la pendule n'avoit pas été mise hier sur le temps moyen, Méridien du Havre, mais en avance de sept minutes cinquante neuf secondes sur le dit temps moyen, ce dont nous tiendrons compte dans toutes les opérations subséquentes; en foi de quoi nous avons signé le présent procès verbal, pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Pingré

Messier

Le havre

may 1767

Le meme Jour 19 may vers les 3 heures 3/4. de relevee, la pendule de m.r le Roy ayant eté comparée avec celle de l'observatoire il s'est trouvé quelle marquoit trois heures 47 minutes 17. secondes, lorsque celle de l'observatoire marquoit 3 heures

Le havre 53 minutes, et lorsque celle de l'observatoire a marqué 3 heures 54. minutes, celle de sr. Le Roy marquoit 3 heures, 48 minutes 17. secondes. la pendule de l'observatoire marquoit à midy vray 0 heures 10 minutes 10. secondes. en foy de quoy nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./

may 1767

Courtanvaux

Pingré

Messier

Le havre ce jourd'huy 20 may peu après midi, la pendule de m. Leroy a été remontée en notre presence; et ayant été comparée avec la pendule de l'observatoire elle a marqué midi 16 minutes 41 secondes ½. lorsque celle de l'observatoire marquoit midi

may 1767

Le havre May 1767.	22 minutes, et lorsque celle y a marqué midi 2 3 minutes, celle de m le Roy a marqué midi 17 minutes 41 secondes 1/2. en foy de quoy nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison Courtanvaux Pingré Messier
havre May 1767.	avant de serrer la pendule de l'observatoire on l'a comparée encore avec celle de m le Roy a une heure trente sept minutes 0 secondes; la pendule marine marquoit une heure trente une minutes quarante trois secondes. en foy de quoy nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison Courtanvaux Pingré Messier

en mer

May 1767.

Le 20 may vers les 8 heures du soir M.r Le Roy a fait ajouter sa pendule marine abord de la fregate l'aurore elle a été placée a tribord dans la chambre du conseil et remontée le 21 a midi en notre presence, en foy de quoy de quoy nous avons signé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Pingré

Messier

en mer

Le 22 may la pendule a été remontée a midy et demie en foy de quoy nous avons signé le present pour servir et valoir ce que de raison

La fregate etant en rade depuis hier ~~soir~~ à 6 heures du soir.

Courtanvaux

Pingré

Messier

...niner May 1767	...i 23 may 1767. La frégate ayant éprouvé en rade plusieurs roulis et langages dont quelques uns ont passé de quinze degrés, étant rentrée hier 22. vers les 6 heures 3/4 dans le port et ce matin dans le bassin, M. Le Roy a remonté le 3e horloge qui était encore suspendue. En foy dequoy nous avons signé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison. Courtanvaux Pingré Messier
Le havre	Le Jourd'huy 24 may, peu après midy M. Le Roy a remonté sa pendule marine en notre présence. En foy dequoy nous avons signé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison Courtanvaux Pingré Messier

may 1767. — Le havre.

le meme jour 24. may par 22. hauteurs prises avant midi et leurs correspondantes prises après midi, nous avons trouvé que la pendule marine de m. le Roy a l'instant du midi vray marquoit midi sept minutes o secondes, onze tierces. en foy de quoy nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison ./ la pendule marine avoit été reportée hier vers le soir dans notre ancien Observatoire du havre ./

Courtanvaux

Pingré

Messier

à Bord de la fregate.

ce jourd'huy 25. may la pendule marine de M. Leroy ayant été hier et aujourd'huy portée et reportée plusieurs fois du bord à terre et de terre à bord, a été aujourd'huy à midi remontée par m. le Roy, à Bord de la fregate en foy de quoy

May 1767 en mer. | Nous avons signé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Coutanceau

Pingré

Messier

Port de Calais

Ce jourd'huy 26 may la frégate l'aurore est entrée dans le port de Calais à dix heures et demie du matin et la pendule marine a été remontée à midi abord de la frégate. en foy dequoy Nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./

après avoir essuyé beaucoup de tangage et de roulis./

Coutanceau

Pingré

Messier

Port de Calais

May 1767.

ce jourdhuy 27 may vers onze heures et demi la pendule de m^r le Roy a été remontée en notre presence a bord de la fregatte, et aussitost après transportée a terre à l'hotel d'angleterre en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Dingreville Messier

Ville de Calais

ce Jourdhuy 28. may vers midi La pendule marine a été remontée en notre presence pour des hauteurs correspondantes prises le même matin que le soir; la grande pendule a midi vray marquoit 0 heures deux minutes, dix secondes et demie et six minutes après la pendule marine s'est trouvée avancer de vingt deux secondes sur la grande pendule. en foy de quoy

May 1767

Calais.

quoy Nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison,

Constanvalle

Pingré

Messier

Calais

le Jourd'huy 29 may la pendule de m. le roy a ceremonié vers midi en notre presence, elle avançoit de cinquante secondes et demie sur la grande pendule, lorsque celle cy marquoit treize minutes après midi en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison

Constanvalle

Pingré

Messier

Calais
May
1767

Le Jourd'huy 30 may 1767. peu après midi la pendule marine de m. le Roy a été remontée en Notre presence. m. le Roy nous a dit hier au soir qu'il croijoit qu'a l'instant de la comparaison des deux pendules mentionnée dans le procès verbal precedent, sa pendule avancoit sur celle de l'observatoire non pas de cinquante secondes et demi, mais de quarante neuf secondes et demi seulement. Sur hauteurs correspondantes du soleil prises aujourd'huy donnent midi vray à 0 heures, deux minutes, vingt sept secondes, trois tierces de la grande pendule. le vent agitoit un peu le fil a plomb, lorsque la pendule marquoit dix minutes après midi

may 1767. Calais. La montre marine de M. Le Roy marquoit onze minutes quinze secondes et demi. en foy de quoy Nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Calais. Ce Jourd'huy 31 may 1767 au soir après midi la montre marine de M. Le Roy a été remontée en notre présence selon les hauteurs correspondantes prises le matin et le soir avec beaucoup de soin la grande pendule a midi vray marquoit 0 heures, deux minutes, trente cinq secondes

May 1767

Calais

Lorsquelle marquoit onze [3]
minuttes, celle de m. Le Roy
marquoit douze minutes quarante
quatre, ou peutêtre seulement
quarante trois secondes:
en foy de quoy nous avons
dressé le présent procès
verbal pour servir ce que de
raison. /

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767.

Calais

Le Jourd'huy 1.er Juin, vers onze heures
et demie du matin, la pendule de m. le
Roy a été remontée en notre presence;
peu après midi elle avançoit sur la
grande pendule de deux minutes
douze secondes. en foy de quoy
nous avons dressé le présent

Juin 1767. procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Calais

Courtaucalle
[illegible]
Mesnier

ce jourd'huy deux juin La pendule de m. le Roy a été remontée en notre presence, vers midy, et peu après midi elle avancoit de deux minutes quarante secondes en foy de quoy Nous avons signé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtaucalle
Cangrosles
Mesnier

1767. Calais

Ce Jourd'huy 3 Juin. La pendule de M. Le Roy a été remontée en notre présence quelques minutes après midi; elle avancoit de trois minutes, huit secondes et demi sur la pendule. En foy de quoy nous avons dressé le présent procès Verbal pour servir et valoir ce que de raison. Courtanvaux

Pingré
Messier

Calais

Ce Jourd'huy 4 Juin peu après midi, la montre marine de M. Le Roy a été remontée. A midi et demi temps vray, elle avancoit de trois minutes, trente six secondes sur la grande 2

Calais. Juin 1767 | pendule, et la grand pendule marquoit à midi trois minutes onze secondes trois quarts après midi, selon les hauteurs correspondantes prises le meme jour. En foy de quoy Nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce qui de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Calais | ce Jourd'huy 5 Juin La pendule de m. Le Roy a été remontée peu a pres midi en foy de quoy nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré. Messier

En mer Juin 1767 | Le meme Jour 5. Juin 1767 La montre marine de m. Le Roy a été portée a Bord de la Fregate l'aurore a neuf heures du soir. la quelle doit mettre a la voile pour ~~Calais~~ Dunkerque demain au matin 6 du courant. en foy de quoy Nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

En mer. | le Jourdhuy 6. Juin 1767 La montre marine de m. Le Roy a été remontée peu après midi en notre presence a bord de la fregate l'aurore faisant route pour Dunkerque en foy de quoy Nous avons dressé

En mer | le present procez Verbal pour
Juin 1767 | servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Dunkerque | Ce Jourd'huy 7 Juin Vers les 4 heures et demi d'après midi, m. le Roy a transporté sa montre marine du Bord de la fregatte dans la Ville de Dunkerque, dans un canot qui rouloit beaucoup, la fregate ayant resté mouillée en rade a une lieue du port. la montre marine a été remontée en notre presence a 6 heures du soir. Lorsque la pendule marquoit six heures huit minutes, la montre marine marquoit six heures dix sept minutes cinquante

Juin 1757 sept secondes et demi. selon les

Dunkerque hauteurs correspondantes prises le meme jour, la pendule à midi marquoit onze heures, cinquante sept minuttes, cinq secondes; en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Coustanceau

Bingolle
Hubsier

Dunkerque Aujourd'huy 8. Juin la montre marine de m.r Le Roy a été remontée en notre presence. selon les hauteurs correspondantes prises aujourd'huy, la grande pendule a midi marquoit

Juin 1767. | Dunkerque.

onze heures cinquante sept minutes vingt six secondes, et par consequent avoit avancé sur le temps moyen de 10 secondes en 24 heures. La meme pendule marquoit 0 heures vingt deux minutes, quarante six secondes, lorsque la montre marine marquoit 0 heures trente trois minutes. en foy de quoy nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767.

Dunkerque

Ce Jourd'huy 9 Juin 1767. peu avant midi la montre marine de M. Le Roy, a été remontée en notre presence. Selon les hauteurs correspondantes prises aujourd'huy, la grande pendule a midi marquoit onze heures, Cinquante Sept minutes, quarante Sept Secondes en tems; Laquelle marquoit midi une minute Vingt quatre Secondes et demi, La montre marine marquoit midi douze minutes. en foy de quoy Nous avons dressé le present proces verbal pour servir et Valoir cequi de raison /.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin
1767.

Dunkerque

Ce Jourd'huy 10 Juin 1767.
La montre marine de m. Le Roy,
a été remontée en notre presence
vers midi & cinquante, lorsque
la pendule marquoit midi —
quarante trois minutes, quatre
secondes, la montre marine
marquoit midi cinquante quatre
minutes, en foy dequoy nous
avons dressé le present procez
verbal pour servir et valoir
ce que de raison /

[illegible]

Pingré

[illegible]

Juin 1767. Dunkerque

Ce Jourd'huy 11 Juin 1767. La montre marine de M. Le Roy a été montée en notre presence, vers onze heures. Lorsque la grande pendule marquoit une heure, une minute, quarante cinq secondes, celle de M. Le Roy marquoit une heure, treize minutes. en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Coutanvaire

Lengrath

Messier

Juin
1767.

Dunkerque.

Aujourd'huy 12. Juin 1767.
La montre marine de m Le Roy
a été remontée en notre presence
a midi un quart. Elle marquoit
midi trente minutes, lorsque
la grande pendule marquoit
midi, dix huit minutes, vingt
neuf secondes et demi; en foy
de quoy Nous avons dressé
le present procez verbal pour
servir et valoir ce que de
raison. J. Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin
1767

dunkerque

Ce Jourd'huy 13. Juin 1767 La montre marine de M. Le Roy a été remontée en notre presence, Vers deux heures 1/4. Laquelle marquoit deux heures Vingt neuf minutes, La grande pendule marquoit deux heures dixsept minutes, onze secondes. — Des hauteurs prises ce soir, et combinées avec de pareilles hauteurs prises le 7 le 9 et le 12 de ce mois, nous ont fait connoitre qu'aujourd'huy a midi la grande pendule marquoit onze heures, cinquante neuf minutes, Vingt ~~[illegible]~~ deux secondes ~~[illegible]~~ trois quarts, et hier a pareille heure, onze heures cinquante huit minutes 57 secondes et demi; en foy de quoy nous avons dressé le present procez Verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767.

Ce Jourd'huy 14 Juin 1767.

à Dunkerque.

La montre marine de M. Le Roy a été remontée vers midi 9 quart en Notre presence. Laquelle marquoit, midi trente minutes, la grande pendule marquoit midi, Dix Sept minutes cinquante cinq secondes et demi, en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767.

Dunkerque

Ce Jourd'huy 15. Juin 1767.
La montre marine de m. Le Roy a été remontée en notre presence vers une heure un quart, et laquelle marquoit une heure trente une minutes, la grande pendule marquoit une heure, dix huit minutes, trente sept secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juin
1767.

Dunkerque.

Ce Jourd'huy 16. Juin 1767.
La montre marine de m. Le Roy allée remontée en notre presence peu après une heure. Lorsqu'elle marquoit une heure vingt trois minutes, la grande pendule marquoit une heure, dix minutes, dix huit secondes.
En foy de quoy nous avons signé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juin 1767. Dunkerque

Le Jourd'huy 17 Juin 1767. D'al-
hauteurs prises ce matin, comparées
avec celles du 13. au soir, nous ont
donné midi pour le 15. lorsque la
grande pendule marquoit neuf
secondes après midi, et les mêmes
hauteurs comparées avec celles du 7.
matin nous ont fait connoître
qu'aujourd'huy 17 a midi, la grande
pendule marquoit midi, cinquante
quatre secondes quarante neuf
tierces. La montre marine de M.
Le Roy a été montée en notre
presence peu avant une heure et
demie; elle marquoit une heure
quarante une minutes, lorsque
la grande pendule marquoit, une
heure vingt sept minutes

Juin 1767

dunkerque

cinquante trois secondes et demi, en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

dunkerque

Le Jeudy huy 18 Juin 1767. Vers midi, la montre marine de M. Le Roy a été remontée en notre presence, en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1787.	Ce Jourd'huy 19. Juin 1787.

Dunkerque — La montre marine du Roy a été remontée en notre présence vers sept heures et demi du matin, après quoy Elle a été transportée à Bord jusqu'au Canot et transportée sur le Canot à Bord de l'aurore pendant le transport elle a souffert du roulis considérable. En foy de quoy nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison. J. Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767.

En mer.

le Jourd'huy 20 Juin 1767. Vers midi la montre marine de m. Le Roy a été remontée en notre présence a Bord de l'aurore, le roulis et le tangage ont été forts hier et aujourd'huy. en foy de quoy nous avons dressé le present procès Verbal pour servir et Valoir ce que de raison.

Courtanvaux
[illegible]
Messier

Rade de Rotterdam

le Jourd'huy 21 Juin, la montre marine de m. Le Roy a été remontée en notre presence Vers onze heures et demi du matin.

Juin 1767. Rade de Rotterdam

a Bord de l'aurore a l'ancre sur la riviere de meuse. en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir a valoir ce que de raison

Courtanvaux
Pingré
Messier

Rade de Rotterdam

Ce jourd'huy 22 Juin 1767 vers les dix heures du matin la montre marine de m. Le Roy a ete remontée en notre presence a Bord de l'aurore en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juin 1767.

Rade de Rotterdam.

Ce jourd'huy 23 Juin 1767. —
La montre marine de m. le Roy
alternmontée vers midi en notre
presence, et vers 8 heures du
soir elle a été transportée a l'entrée
du Chantier de l'amirauté; et a
bras depuis cette entrée jusqu'a
un lieu voisin ou notre
observatoire a été assigné —
en foy de quoy Nous avons
dressé le present procès
verbal pour servir et valoir
ce que de raison./.

Verdun de la Crenne
Pingré
Messier

Juin
1767.

Rotterdam.

Ce Jourd'huy 24 Juin 1767.
La montre marine dem Le Roy
a été remontée en notre presence
vers 7. heures et demie du matin;
nous avons pris des hauteurs
du soleil sans pouvoir prendre les
correspondantes le soir; mais ces
hauteurs comparées aux celles du
8. de ce mois, nous ont fait
connoître qu'en seize jours, la
montre marine avoit avancé sur
le temps moyen de neuf secondes
et demi, avancement composé
aux deux que la montre marine
a du subir, qui de la difference des
meridiens entre Dunkerque et
Rotterdam. en foy de quoy nous
avons dressé le present procez

Juin 1767

Ville de Rotterdam

Verbal pour servir et valoir ce que de raison. /.

Contresauvage [signature]

Pingrelle [signature]

Alfsoier [signature]

Rotterdam

Ce Jourd'huy 25. Juin 1767. La montre marine de M. Le Roy a été remontée en notre présence Vers les onze heures et demie du matin en foy de quoy nous avons dressé le présent procès Verbal pour servir et valoir ce que de raison. /

Contresauvage [signature]

Pingrelle [signature]

Alfsoier [signature]

Juin 1767. le Jourd'huy 26. Juin 1767.
Rotterdam. La montre marine de m. le Roy
a été remontée en notre presence vers
une heure du soir. en foy de quoy
Nous avons dressé le present
procez Verbal pour servir et
valoir ce que de raison ./.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Rotterdam. le Jourd'huy 27 Juin 1767.
a 4 heures du soir la montre marine
de m. le Roy a été remontée en notre
presence. en foy de quoy Nous avons
dressé le present procez Verbal pour
servir et valoir ce que de raison ./.

Messier Courtanvaux
Pingré

Juin 1767. Ce Jourd'huy 28. Juin 1767.

Rotterdam. La montre marine de M. Le Roy a été remontée en notre presence Vers midi et demi; selon les hauteurs que nous avons prises le matin, et que nous avons comparé avec les memes hauteurs prises le 24 de ce mois au matin, nous avons trouvé que la montre marine en quatre Jours avoit avancé de deux minutes onze secondes et un tiers sur le temps moyen, selon les memes hauteurs prises ce matin comparées avec heures correspondantes prises le soir la montre marine marquoit a midi 0 heures treize minutes, cinquante une secondes. après les hauteurs du soir prises, la montre

Juin 1767. marine a été rapportée a Bord.
Rotterdam En foy de quoy nous avons dressé le present procés Verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier



Rade de la Brille. Ce jourd'huy 29. Juin 1767. La montre marine dem. le Roy a été remontée en notre presence a midi en rade de la Brille. en foy dequoy Nous avons dressé le present procez Verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juin 1767

Rade de la Brille

Ce Jourd'huy 30. Juin 1767. La montre marine de m. Le Roy allérémontée de remise en notre presence en rade de la Brille en foy de quoy Nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet

Rade de la Brille

Ce Jourd'huy 1er Juillet 1767. La montre marine de m. Le Roy allérémontée en notre presence peu avant midi. En foy de quoy Nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767. Rade dela Brielle.	le Jourd'huy 2. Juillet 1767. La montre marine de m. Le Roy a été remontée en notre presence a midy En foy de quoy Nous avons dressé le present procés Verbal pour servir et valoir ce que de raison. / Courtanvaux / Pingré / Messier
Rade dela Brielle	le Jourd'huy 3 Juillet 1767. La montre marine de m Le Roy, a été remontée en notre presence a midy. en foy de quoy Nous avons dressé le present procés Verbal pour servir et valoir ce que de raison. / Courtanvaux / Pingré / Messier



Juillet
1767.

Rade
de la
Brielle.

Ce Jourd'huy 4. Juillet 1767.
La montre marine de M. Le Roy
a été remontée en notre presence
a midy. En foy de quoy nous
avons dressé le present procès
verbal pour servir et valoir
ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Rade
de la
Brielle.

Ce Jourd'huy 5. Juillet 1767.
La montre marine de M. Le Roy
a été remontée en notre presence
a midi; et aussitost M. Le Roy
a remis a notre Examen sa
seconde montre marine, en nous
avertissant que cette seconde montre

Juillet 1767.

Rade de la Grielle

qui au havre avançoit Journellement de onze secondes, sur la premiere n'avançoit plus seulement, que de cinq secondes par Jour. m. le Roy nous a aussi declaré, que s'il avoit retardé si longtemps a soumettre cette seconde montre marine a notre examen, c'est parce qu'il croyoit y avoir remarqué quelques Inegalités d'un Jour a l'autre, relatives a la maniere dont Il plaçoit la montre. Inegalités cependant peu considerables. cette seconde montre marine a été mise a midi precisement a la meme heure que la premiere.

En foy de quoy nous avons dressé le present procés verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet 1767.

Rade de la Brielle.

le Jourd'huy 6 Juillet 1767.
a onze heures trois quarts du matin les deux montres marines ont été remontées en notre presence — la seconde avancoit sur la premiere de quatre secondes en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison /

Courtanvaux
Pingré
Messier

Rade de la Brielle

le Jourd'huy 7 Juillet 1767.
les deux montres marines ont été remontées en notre presence sur huit heures et demi du matin. en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison /

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767.

Route de la Brille au Texel.

Ce Jourd'huy 8. Juillet 1767. Les deux montres marines ont été remontées en notre presence a onze heures et demi du matin. La seconde avancoit de onze secondes entieres sur la premiere. en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Rade du Texel

Ce Jourd'huy 9. Juillet 1767. Les deux montres marines ont été remontées en notre presence a midi vingt minutes. La seconde avancoit sur la premiere de quatorze secondes. Dans les vingt quatre heures le tangage a été très fort. En foy de quoy nous avons

Juillet 1787. Rade du texel	dressé le present procès Verbal pour servir et valoir a que de raison. Coutanwalle Pingré Messier
Route du texel a amsterdam	le Jourdhuy 10 Juillet 1787. Les deux montres marines ont été remontées en notre presence, quelques minutes après midi. La seconde avançoit sur la premiere de dix-sept secondes et demi. Le tangage et le roulis ont encore été très forts. en foy de quoy nous avons dressé le present procès

Juillet 1767. | Verbal pour servir et valoir le que de raison./

Courtanvaux
Pingré
Messier

Port d'amsterdam

le jourd'huy onze Juillet 1767.
Les deux montres marines ont été remontées en notre presence à dix heures trois quarts du matin. La perte de avancée de vingt une secondes et demi sur la premiere. Il y a eu encore beaucoup de roulis et de tangage.* en foy de quoy nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir le que de raison./

* le vent gre[illegible] et le matin dans la matinée.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet
1767

Port
d'amsterdam

Ce Jourdhuy 12e Juillet 1767
Les montres marines ont été
remontées en notre presence a Bord
de l'aurore a midi vingt. la
seconde avancoit sur la premiere
de vingt six secondes. En foy
de quoy Nous avons dressé le
present proces verbal pour
servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Port
d'amsterdam

Ce Jourdhuy 13 Juillet 1767
Les montres marines ont été
remontées en notre presence a
trois heures et demi du soir abord
de l'aurore. la seconde avancoit
sur la premiere de trente une
secondes. En foy de quoy -

Juillet 1767. — Nous avons dressé le present procèz verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtaurauce
Bingrelle
Alespier

Port damsterdam. — Ce Jourdhuy 14 Juillet 1767. Les montres marines ont été remontées en notre premier abord de l'aurore a onze heures du matin. La seconde avance sur la première de trente quatre secondes et demie en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtaurauce
Bingrelle
Alespier

Juillet
1767

amsterdam

le Jourd'huy 15 Juillet 1767.
a midi les montres marines ont
été remontées par nous à l'amirauté
d'amsterdam. selon les horloges
correspondantes prises ce Jour
la grande pendule a midi marquoit
onze heures cinquante quatre
minutes, cinquante neuf secondes
trois quarts. la premiere montre
marine, quelques sept ou huit
minutes après midi, avançoit
sur la grande pendule de trente
minutes vingt deux secondes,
et la seconde montre marine
avançoit sur la meme pendule
de treize minutes, trois
secondes et demi. après l'observation
les montres marines ont été
reportées à Bord. Il n'y a pas

Juillet 1767.

Eu de grand mouvement d'aucune traject qui nen paroissoit. Enfoy dequoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Port dimanche dam.

Ce Jourd'huy 16 Juillet 1767. Les montres marines ont eté montées en notre presence a cinq heures et demi du matin a Bord de l'aurore. Enfoy dequoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet
1767.

amirauté
d'amsterdam.

Ce Jourd'huy 17 Juillet 1767.
Les montres marines ont été
remontées a l'amirauté en notre
presence, peu a près dix heures
du matin. La premiere avanciois
sur la pendule de trente une minutes
huit secondes, et la seconde de
trente une minutes cinquante
huit secondes et demie. Selon les
hauteurs correspondantes prises
le jour, la pendule a midi marquoit
onze heures cinquante cinq
minutes, quarante secondes
trois cinquiemes. en foy de
quoy nous avons dressé le
present procez verbal pour
servir et valoir ce que de raison)

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767.

Amirauté d'Amsterdam.

Le Jourd'huy 18 Juillet 1767. — peu après dix heures du matin les montres marines ont été par nous remontées. la première avançoit sur la pendule de trente six minutes, vingt sept secondes, et la seconde de trente deux minutes vingt trois secondes. En foy de quoy nous avons dressé le présent procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet
1767.

Amirauté
d'amsterdam.

Ce jourd'huy 19 juillet 1767
Les montres marines ont été
par nous remontées, vers dix
heures dix minutes du matin.
la premiere avancée sur la
pendule de trente une minutes
quarante huit secondes et demi;
et la seconde de trente deux
minutes quarante huit secondes
et demi. En foy de quoy nous
avons dressé le present procès
verbal pour servir et valoir
ce que de raison. /.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767. 27

Ce Jourdhuy 20. juillet 1767

amirauté d'amsterdam. Les montres marines ont été par nous remontées d'ers midi huit minutes, La premiere avancoit sur la pendule de trente deux minutes douze secondes; et la seconde de trente trois minutes dix sept secondes a midi La grande pendule marquoit onze heures cinquante six minutes quarante secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet 1767

Amirauté d'amsterdam

le jourd'huy 21 Juillet 1767.
Les montres marines ont été par nous remontées à onze (?) dix minutes. la premiere avancoit sur la grande pendule de trente deux minutes trente quatre secondes, et la seconde de trente trois minutes quarante deux secondes et demie. en foy de quoy nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767.

Pour Damsterdam.

Ce Jourdhuy 22 Juillet 1767.
Les montres marines ont été par nous remontées sur sept heures et demi du matin, a Bord de l'aurore ou elles avoient été reportées hier après midi.
En foy de quoy Nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison./.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767.

Route sur le Texel

Ce jourd'huy 23 Juillet 1767. Les montres marines ont été par nous remontées a midi. en foy de quoy nous avons dressé le present procés verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux
Pingré
Messier

Route sur le Texel

Ce jourd'huy 24 Juillet 1767 Les montres marines ont été remontées a midi et demi, faisant route pour le Texel. en foy de quoy nous avons dressé le present procés verbal pour servir et valoir ce que de raison!

Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767.

Route sur le Texel

Le Jourd'huy 25 Juillet 1767.
Les montres marines ont été remontées a 10 heures du matin faisant route pour le texel en foy de quoy nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Rade du Texel.

Le Jourd'huy 26 Juillet 1767,
a onze heures et demie, les montres marines ont été par nous remontées a bord de l'aurore en foy de quoy nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet 1767 | Rade du Texel.

Ce Jourd'huy 27. Juillet 1767. Les montres marines ont été par nous remontées a onze heures et demi Enfoy de quoy Nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison./ Courtanvaux

Pingré

Messier

Rade du Texel.

Ce Jourd'huy 28. Juillet 1767. Les montres marines ont été par nous remontées a midi en foy de quoy Nous avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison./ Courtanvaux

Pingré

Messier

Juillet 1767. — Le Jourd'huy 29. Juillet 1767.
Les montres marines ont été par nous remontées a midi en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./
Courtanvaux
Pingré
Messier

Rade du Texel. — Le Jourd'huy 30. Juillet 1767.
Les montres marines ont été remontées a midi en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison./
Courtanvaux
Pingré
Messier

Juillet 1767 | Rade du Texel

Ce Jourd'huy 31 Juillet 1767. Les montres marines ont été remontées à dix heures du matin. en foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison !

Fontanaux
Pingré
Messier

Rade du Texel

Ce Jourd'huy 1.er aoust 1767. Les montres marines ont été remontées à dix heures du matin. en foy de quoy nous avons délivré les presens certificats pour servir et valoir ce que de raison !

Fontanaux
Pingré
Messier

Aoust 1767. Rade du Texel.

Ce Jourdhuy 2. aoust 1767. Les montres marines ont été remontées a dix heures du matin, en foy dequoy nous avons dressé le present p[rocè]s verbal pour servir et valoir ce que de raison. /.

Tourtauvalle
Lingrell
C. Messier

départ du Texel.

Ce Jourdhuy 3 aoust vers onze heures et demi du matin, les montres marines ont eté remontées en notre presence, la seconde avancoit sur la premiere d'une minute cinquante trois secondes en foy dequoy nous avons delivré le present certifficat pour servir et valoir ce que de raison. /.

aoust 1767. Ce Jourd'huy 4. aoust 1767.

Route du Texel sur Boulogne

Les montres marines ont été remontées en notre presence vers onze heures 3/4 la seconde avançoit sur la premiere d'une minute cinquante cinq secondes et demi le meme jour lorsque la seconde montre marine marquoit cinq heures trois minutes quarante six secondes du soir, le sr Le Perre a observé sur son octant la hauteur aparente du centre du soleil de 29 degrés 30 minutes et demi, s'estimant par 53 degrés 5 minutes de latitude, d'ou pour avoir conclu que la montre avançoit de 47 minutes 58 secondes sur le temps vray du lieu le meme sr Le perre s'estimant par 52 degrés, 2 minutes

Aoust 1767.

Route du Texel Sur Boulogne

et demi de latitude, après Sur l'octom de m. le marquis, la hauteur du bord Inferieur du soleil de 20 degrés 19 minutes. Nous avons conclu que la meme montre qui marquoit alors 6 heures 2 minutes 36 secondes avançoit sur le temps vray de 48 minutes 25 secondes et demi; la premiere observation nous mettoit a une minute seize secondes et demi, et la seconde a une minute, trente deux secondes de temps a l'ouest d'amsterdam. En foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust 1767.

Route du Texel sur Boulogne

le Jourd'huy 5 aoust 1767

Par 51 degrés 14 minutes de latitude, a[illegible] le pere a trouvé la hauteur du Bord Inferieur de 41 degrés 54 minutes. La seconde montre marine qui marquoit alors 10 heures 2 minutes 57 secondes et demi du matin, avoit donc avancé sur le temps vray de 62 minutes 12 secondes. D'où nous avons conclu que nous étions a 1 minutes 58 secondes de temps a l'ouest d'amsterdam. Le meme jour à midi et demi, on a remonté les montres marines. La seconde avançoit sur la premiere d'une minute cinquante neuf secondes. En foy de quoy nous avons dressé le present proces

aoust 1767. Verbal pour servir et valoir ce que de raison ./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

Route du Texel sur Boulogne

Ce Jourdhuy 6 aoust 1767. Les montres marines ont été remontées en notre presence, vers midi, la seconde avançoit sur la premiere de deux minutes une seconde. En foy de quoy Nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison/

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust 1767.

Pon de Boulogne

Ce Jourdhuy 7. aoust 1767. Les montres marines ont été remontées sur neuf heures et demi du matin, La seconde avançoit sur La première de deux minutes trois secondes. En foy dequoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison /

Courtanvaux

Pingré

Messier

avril 1767. Port de Boulogne

Ce Jourd'huy 8 avril 1767.
Les montres marines ont été remontées sur midi, la seconde avançoit sur la premiere de deux minutes, trois secondes & vingt cinq tierces du soir, elles ont été transportées a notre observatoire établi chez M^r. Collior fou pres du port. —
En foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust
1767

observatoire de Boulogne

le Jourdhuy 9. aoust 1767
La grande pendule a l'instant
de midi vray marquoit onze
heures 56. minutes 35. secondes
onze tierces. aussitot apres
les montres marines ont été
remontées en notre presence;
la premiere avancoit sur la
pendule de cinquante sept
minutes seize secondes et la
seconde de cinquante neuf
minutes, dix neuf secondes et demi
en foy de quoy nous avons
dressé le present proces
verbal pour servir et valoir
ce que de raison./

Courtanvaux
Pingré
Messier

avril 1767 — Observatoire de Boulogne

Ce Jourd'huy 10. avril 1767. a midi la pendule marquoit onze heures 58 minutes, 57 secondes, 24 tierces. Les montres marines ont été remontées aussitost après en notre presence. La premiere avancoit sur la pendule de cinquante sept minutes, quarante trois secondes et demi, et la seconde de cinquante neuf minutes cinquante secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procèz verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

avril 1767.

Observatoire de Boulogne

le jourd'huy. 11. avril 1767.
La pendule a midi vray, marquoit onze heures 58 minutes 59 secondes, 7 tierces. Les montres marines ont été remontées aussitot après; la premiere avançoit sur la pendule de cinquante huit minutes, neuf secondes et demi, et la seconde de une heure vingt une secondes. En foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust 1767.

observatoire de Boulogne

38

Ce jourd'huy 12 aoust 1767. selon les hauteurs prises le onze au soir et le 13. au matin la pendule a midi d'aujourd'huy marquoit onze heures 56 minutes 59. secondes. Les montres marines ont été remontées en notre presence aussitot après midi. La premiere avançoit sur la pendule de cinquante huit minutes trente quatre secondes et demi; cela seconde de une heure cinquante deux secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust
1767.
observatoire
de
Boulogne

le jourd'huy 13 aoust 1767.
selon les hauteurs prises avant
hier et aujourd'huy vers les heures
du matin la pendule a avancé
en deux jours sur le temps vray
de trente sept secondes et demie.
peu après midi la premiere
montre avançoit sur la pendule
de 59 minutes 2 secondes ½.
et la seconde d'une heure une
minute 24 secondes aussitot
après les montres marines
ont été remontées en notre
presence. En foy de quoy
nous avons dressé le present
procès verbal pour servir à
valoir ce que de raison./

Courtanvaux
Pingré
Messier

aoust 1767. | le Jourd'huy 14. aoust 1767. 39

observations de Boulogne

Selon les hauteurs prises le onze et aujourd'huy vers 10 heures du matin, la pendule en trois Jours a retardé de 34. Tierces sur le temps vray, et selon les hauteurs de hier comparées avec celles d'aujourd'huy, elle a retardé en 24. heures d'une demi seconde sur le temps vray. Les deux montres marines ont été Immediatement après midi remontées en notre presence. La premiere avançoit sur la pendule de 59 minutes 29 secondes, et la seconde de une heure, une minute 57 secondes. a 7 heures & un quart du soir l'avancement de la premiere etoit de cinquante minutes trente six secondes et demi. et celuy de la seconde d'une heure deux minutes, sept secondes. En foy de quoy nous avons dressé

aoust 1767. Le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison /

Courtanvaux

Pingré

Messier

observatoire de Boulogne

Ce Jourd'huy 15. aoust 1767. Les montres marines ont été remontées en notre presence sur midi et demi. La première avançoit sur la pendule de 59 minutes, 56 secondes et un quart et la seconde d'une heure 2 minutes 29 secondes 1/2. en foy de quoy Nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison. /

Courtanvaux

Pingré

Messier

avril
1767 le jourd'huy 16 avril 1767. 10
Les montres marines ont été
remontées en notre presence 9 heures
observatoire de Boulogne midi et demi. La premiere
avancoit sur La pendule d'une
heure trois minutes 0 secondes
et démi. En foy de quoy nous
avons dressé Le present procez
verbal pour servir et valoir
ce que de raison Courtanvaux

Pingré

Messier

observatoire de Boulogne le jourd'huy 17 avril 1767
Les montres marines ont été
remontées 9 h midi 10 minutes
la premiere avancoit sur La
pendule d'une heure 51 secondes

avril
1767.
observatoire
de
Boulogne

51. secondes et demie et la seconde d'une heure trois minutes trente trois secondes du matin l'après midi la seconde montre a été portée par l'Evêché sur une civiere et reportée ensuite de même à l'observatoire. En foy de quoy nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

41

aoust
1767.

observat-
-oire
de
Boulogne

Ce Jourd'huy 18 aoust 1767.
Les montres marines ont été
remontées en notre presence,
vers midi 1/4. La seconde avançoit
sur la première de deux minutes
cinquante secondes et demie.
En foy de quoy nous
avons dressé le present
procès verbal pour
servir et valoir ce que
de raison.



Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust
1767

observatoire de Boulogne

Ce jourd'huy 19. aoust 1767
Les montres marines ont
été remontées en notre presence
vers huit heures et demie du
matin. La seconde avançoit
sur la premiere de deux
minutes cinquante quatre
secondes et demie. en foy
dequoy Nous avons dressé
le present procès verbal
pour servir et valoir ce que
de raison. | Courtanvaux

Pingré

Messier

12

avril
1767
observa-
-toire
de
Boulogne

le Jeudi huy 20. avril 1767.
Les montres marines ont
été remontées en notre presence
vers onze heures et demi du
matin; La seconde avancoit
sur la premiere de trois
minutes une seconde. En foy
de quoy nous avons dressé
le present procès verbal
pour servir et valoir ce que
de raison. / Courtanvaux

Pingré

Messier

aout
1767.
observatoire
de
Boulogne

le Jourd'huy 21. aout 1767.
Les montres marines ont
été montées vers onze heures
ou quart du matin. La
seconde avancoit sur la
premiere de trois minutes
sept secondes et demi. le
meme jour elles ont été
rapportées à Bord de l'aurore
sur des Civieres. En foy de
quoy nous avons dressé
le present certificat pour
servir et valoir ce que
de raison. Courtanvaux
Pingré
Messier

Aoust 1767.

Pon de Boulogne

Ce Jourd'huy 22 avril 1767.
Sur onze heures trois quarts du matin les montres marines ont été remontées en notre presence. La seconde avançoit sur la premiere de trois minutes onze secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir en que de raison./.

Contanvaux

Pingré

Messier

aoust 1767. Pou de Boulogne

le Jourd'huy 23 aoust 1767
Les montres marines ont
été remontées en notre presence
vers midi. La seconde
avançoit sur la premiere
de trois minutes quinze
secondes et demi En foy
dequoy Nous avons
dressé le present procès
verbal pour servir et
valoir ce que de raison,

[illegible]

Dingrétz

Messier

aoust 1767 — Pou de Boulog = nel

Ce Jourdhuy 24 aout 1767.
La montrée marine ont
été remontées vers midi en
notre presence, La seconde
avancoit sur la premiere
de trois minutes, dix neuf
secondes et demi En foy
de quoy Nous avons dressé
Le present procès verbal
pour servir et valoir
ce que de raison /

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust 1767.

Pot de Boulogne

Ce Jourd'huy 25 aoust 1767. Les montres marines ont été remontées en notre presence d'un mide. La seconde avancoit sur la premiere de trois minutes vingt trois secondes et demi. En foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison./

Courtanvaux

Pingré

Messier

Aoust 1767. Pour de Boulogne

Ce jourd'huy 26 aoust 1767.
Les montres marines ont été
remontées en notre presence
sur une heure du soir. La
seconde avançoit sur la premiere
de trois minutes vingt huit
secondes et demi. En foy
de quoy nous avons
dressé le present procez
verbal pour servir et
valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust
1767

Port de
Boulogne
Et
Depart
pour le
havre

Ce Jourd'huy 27 aoust 1767.
Les montres marines ont
été remontées en notre
presence l'un midi et demi,
La seconde avançoit sur la
premiere de trois minutes,
trente deux secondes et demi.
en foy de quoy nous
avons dressé le present
procès verbal pour
servir et valoir ce que
de raison /

Jeurat [illegible]

Pingré [illegible]

Messier

Avril 1767. Havre de grace

Ce Jourd'huy 28. avril 1767.
Les montres marines ont
été remontées en notre presence
Sur midi et demi la seconde
avançoit sur la premiere de
trois minutes, trente deux
secondes et demie. Le meme jour
elles ont été reportées a notre
observatoire du havre chez Mr
de Guoy. Nous avons dressé
le present proces verbal
pour servir et valoir
ce que de raison./

Lhermitte

Pingré

Messier

Avril 1767. observation du havre de grace.

Le jeudi 29. avril 1767 à sept heures 50. minutes du matin, la premiere montre marine avançoit sur la pendule d'une heure, 10 minutes, 46. secondes ; et la seconde d'une heure 14. minutes, 2. secondes.

Elles ont été l'une et l'autre remontées un demi quart d'heure après midi, alors la premiere montre avançoit sur la pendule d'une heure 10 minutes 52 secondes, et la seconde d'une heure, 14 — minutes, 30 secondes.

à 4. heures et demi du soir, La premiere avançoit sur La pendule d'une heure, 10. minutes

aoust 1767.

Observatoire du havre de Grace.

58 secondes et demi ; et La seconde d'une heure 14 minuttes trentesept secondes et demi.

Ce meme Jour a l'instant de midi, La pendule marquoit onze heures 57 minuttes 37 secondes ½. Pierre L.

En foy de quoy nous avons dressé le present procés Verbal pour servir et Valoir ce que de raison ./.

Courtanvaux

Pingré

Messier

aoust
1767.

observatoire du havre de Grace

Le Jeudy 20 aoust 1767.
a 8 heures onze minutes du
matin. La premiere montre
avançoit sur la pendule d'une
heure onze minutes, 23 —
secondes, et la seconde
d'une heure 15 minutes, 2 —
secondes. L'une et l'autre a
eté remontées peu avant
midi et demi. La premiere
avançoit sur la pendule
de onze minutes 30 secondes
et la seconde de 15 minutes
9 secondes &c.
a 4 heures 10 minutes du
soir. La premiere avançoit
sur la pendule d'une heure,
onze minutes, 35 secondes et

avril 1767 | demie et la seconde d'une heure 15 minutes, 15 secondes
observation du havre de Grace | a l'instant du midi vrai. La pendule marquoit onze heures 57 minutes 25 secondes et 1/2 tierce.

Ce meme jour après avoir pris les hauteurs du soir, M. le Roy a demonté les montres marines en notre presence après nous avoir declaré ce qu'il avoit precedemment fait entendre, en cette occasion, que le fil de suspension de sa premiere montre ayant été cassé près de Rouen en venant au havre, il avoit été obligé dans une auberge de luy en substituer un autre qu'il n'a pas eu le

aoust 1767. Observatoire du havre de Grace.

tems de reparer de maniere qu'il ne fût point susceptible des allongemens que le poids du Regulateur a dû par la secousse, doit occasionner dans de tels fils. Sans compter les differens degrés d'allongement et de racourcissement que le froid et la chaleur doivent nécéssairement produire lorsque l'on n'a pas eu le temps de remedier a ces effets. D'ailleurs nous n'avons remarqué aucun derangement sensible dans la mechanique de cette montre; et nous pouvons même assurer que tous les

Aoust 1767. observatoire du havre de Grace.

mouvement extraordinaire que cette montre a eprouvé n'y ont occasionné aucun derangement.

La seconde montre marine ayant ensuite eté demontée, nous avons jugé qu'elle n'avoit eprouvée aucune avarie dans le voyage.

En foy de quoy nous avons signé le present procez verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Courtanvaux

Pingré

Messier


BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE



